

PACTE BOIS BIOSOURCÉS

L'AIN, UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE

La filière forêt-bois de l'Ain constitue un secteur important du territoire. C'est aussi une ressource essentielle pour l'économie et l'écosystème du département. Face aux nécessités d'adaptation liées au changement climatique, le Département a fait de la préservation de la ressource « forêt » une de ses priorités. C'est dans ce contexte que Martine Tabouret, 1^{re} Vice-Présidente du Département de l'Ain, représentant le Président Jean Deguerry, a signé jeudi 23 mars 2023, à l'occasion du Salon Bepositive, à Lyon, le Pacte Bois Biosourcés. L'Ain est le premier Département d'Auvergne-Rhône-Alpes à s'engager dans cette démarche ambitieuse élaborée par la Fédération interprofessionnelle du Bois (FIBOIS).



Martine Tabouret, vice-présidente du Département de l'Ain, a procédé à la signature du Pacte Bois Biosourcés

Cette signature montre la volonté du Département de l'Ain d'accroître l'utilisation de bois ou de matériaux biosourcés lors de constructions neuves ou de rénovations.

En signant ce Pacte, le Département de l'Ain s'engage sur un pourcentage de surface de plancher (SdP) moyenne, en construction neuve ou en rénovation, intégrant des solutions biosourcées :

- un engagement Platine sur la construction neuve, soit 70% de la SdP ;
- un engagement Or sur le volet rénovation du parc immobilier, soit 40% de la SdP.

A travers sa maîtrise d'ouvrage publique, le Département de l'Ain est déjà exemplaire en intégrant l'utilisation de bois ou de matériaux biosourcés dans ses travaux de collèges notamment (collège Sabine Zlatin de Belley, collège Eugène Dubois de Châtillon-sur-Chalaronne, collège Georges Charpak de Gex...).

La signature du Pacte bois biosourcés Auvergne-Rhône-Alpes permettra au Département de l'Ain de :

- monter en compétence dans l'acte de bâtir avec le matériau bois ;
- donner une visibilité à la filière forêt bois sur les prochaines années ;
- valoriser et promouvoir les entreprises ainsi que la ressource locale, régionale et nationale.



« Nous avons fait de la forêt une de nos priorités de mandat. Il est important de la préserver car c'est une ressource essentielle pour l'économie de notre département et la réduction de l'empreinte carbone. Les solutions en bois biosourcés représentent en effet jusqu'à 60 % d'émissions de gaz à effet de serre en moins, par rapport à des solutions traditionnelles. Je me réjouis de la signature de ce Pacte qui engage bailleurs sociaux, collectivités, promoteurs immobiliers et aménageurs à recourir davantage aux matériaux biosourcés dans l'ensemble de leurs opérations de constructions et de rénovations. Cela donne aussi à l'Ain l'occasion de faire valoir sa formidable ressource forestière et la force de son industrie de transformation et de valorisation du bois ».

Jean Deguerry, Président du Département de l'Ain